

**Demande d'inscription aux transports scolaires**  
Année scolaire 2018/2019

ÉLÈVE

Partie 1

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Sexe : F  M

SCOLARITÉ en 2018/2019

Nom de l'établissement : .....

Commune de l'établissement : .....

Classe : ..... Qualité de l'élève : externe ou 1/2 pensionnaire  interne

PARENTS OU TUTEUR OU FAMILLE D'ACCUEIL

Noms et prénoms des responsables où réside l'élève : .....

Adresse (N° rue ou lieu dit) : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél. Fixe : ..... Portable\* : .....

Email : ..... @ .....

POINT DE MONTÉE

Nom (point de montée) : ..... Commune (point de montée) : .....

Cachet de l'établissement scolaire

Signature des parents ou du tuteur  
Date de la demande : .....

Toute demande d'inscription implique l'acceptation du règlement des transports du réseau

\*Portable pour alerte SMS

ÉLÈVE

Partie 2

Nom : ..... Prénom : .....

SCOLARITÉ en 2018/2019

Nom de l'établissement : .....

Commune de l'établissement : .....

POINT DE MONTÉE

Nom (point de montée) : ..... Commune (point de montée) : .....

# INFORMATIONS POUR COMPLÉTER UNE DEMANDE DE TRANSPORT

Une inscription en ligne est possible sur le site [www.allier.fr](http://www.allier.fr) accès direct "Transports"

Cette demande d'inscription au transport scolaire doit être dûment complétée dans les cas suivants :

- 1<sup>re</sup> inscription au transport scolaire ou renouvellement d'inscription ;
- élève hors secteur (établissement scolaire non rattaché à la commune de résidence) ;
- changement d'établissement scolaire ;
- changement d'adresse ;
- changement de qualité (demi-pensionnaire, interne, externe).

Cette demande comporte 2 parties :

La partie 1 (partie haute) doit être tamponnée et visée par l'établissement scolaire que fréquentera l'élève.

Elle sera remise à l'établissement ou renvoyée directement à l'adresse suivante :

**Conseil Départemental de l'Allier**

Service Transports

BP 1669

03016 MOULINS Cedex

Téléphone : 04 70 34 14 00

La partie 2 (talon détachable) sera conservée par l'élève en attendant de recevoir son titre de transport à son domicile. Ce talon est provisoire et n'est valable qu'un mois.

Pour toute demande effectuée avant le 13/07/2018 : la carte doit vous parvenir entre le 1<sup>er</sup> et le 14/09/2018.

Pour toute demande effectuée à partir de la rentrée : délai d'édition de la carte maximum un mois. **Au-delà de ces délais, si vous n'avez pas reçu votre carte à votre domicile, veuillez contacter le service Transports.**

**IMPORTANT :** La communication d'un numéro de téléphone portable permettra au service des transports de vous informer par SMS de perturbations importantes du réseau, notamment en cas d'intempéries météorologiques.

**Les horaires de car ainsi que le règlement Départemental des transports  
sont consultables sur  
[allier.fr](http://allier.fr) - Accès direct « Transports » ou en scannant le QR code suivant :**

